Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juillet 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Alexandra VINCENT, Marc BAUDRY, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Cécile COUPÉ ayant donné pouvoir à Damien LEVRARD,
Etienne SOW ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD.

Absents non excusés : Béatrice MARTIN

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoirs : 2 / Absent : 1

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-033

Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et adhésion au marché de téléphonie fixe, mobile et accès Internet

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux centrales d'achat ;
- les statuts de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

Considérant :

- que la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'accords-cadres négociés dans les domaines du numérique et des télécommunications ;
- que l'adhésion à la CANUT est gratuite et que seuls les frais de gestion liés à l'utilisation des accords-cadres sont facturés ;
- que, pour une commune de moins de 100 agents, le coût annuel d'accès à un premier accord-cadre s'élève à 180 € TTC ;
- que l'analyse des offres met en évidence des conditions tarifaires plus avantageuses que celles du contrat actuellement en vigueur, permettant d'optimiser les dépenses de téléphonie et d'accès à Internet de la commune ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2026
Publié le : 21/07/2026 15:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'adhésion de la commune à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- Approuver l'adhésion de la commune à l'accord-cadre relatif aux prestations de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et d'accès à Internet proposé par la CANUT ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération relative à l'adhésion et à l'exécution de l'accord-cadre.

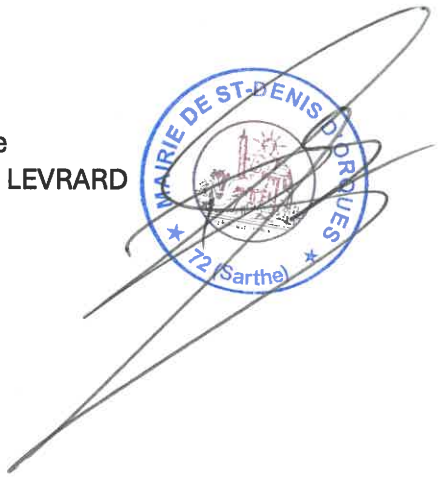
Résultat du vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 24 juillet 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2026
Publié le : 21/07/2026 15:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111